

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Travaux aménagement du centre de secours de Nantiat – bureau de contrôle.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'analyse des offres pour le choix du bureau de contrôle pour les travaux d'aménagement du centre de secours de Nantiat.

La société retenue est l'agence SOCOTEC située à Limoges (87) 5 rue Columbia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Réhabilitation du centre de secours – renouvellement et demande de subvention au titre de la DETR et au titre de la DSIL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du centre de secours de Nantiat, vu en séance du conseil en date du 01 février 2021 et présente les caractéristiques de l'avant-projet détaillé établi par le Maître d'œuvre Monsieur FOUGERON.

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL n'ayant pas été retenue pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la représenter au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux valide l'Avant projet détaillé présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et au titre de la DSIL pour la réalisation de ce projet.

Cession du bâtiment sis Le Parc – allée des Sapeurs Pompiers.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2021 relative à la mise en vente de l'immeuble sis Le Parc Allée des Sapeurs Pompiers à Nantiat

Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la commune et qu'il est soumis à un régime de droit privé

Considérant que la commune a effectué un affichage afin d'informer le public de la mise en vente de ce patrimoine

Considérant que par courrier en date du 10 novembre 2021, la commune a reçu une proposition d'acquisition et qu'au jour de la présente séance, il n'a pas été reçu d'autre proposition d'achat de ce bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la cession de la propriété immobilière sise Le Parc allée des sapeurs pompiers cadastrée section AN 149 d'une superficie 945 M2,

Demande qu'une servitude de passage soit établie au profit des propriétés avoisinantes (centre de secours, bâtiment communal sis avenue de l'hôtel de ville (logement et garderie) et stipulant que l'entretien de la voirie restera à la charge de la commune de Nantiat

Demande que la locataire actuelle reste dans les locaux

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Accepte la cession de ce bien immobilier situé Le Parc Allée des Sapeurs Pompiers à Monsieur MASSON Nicolas, demeurant à Berneuil (Haute-Vienne)

Dit que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire

Autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tout compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document ce rapportant à cette transaction.

Décide que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé par l'office notarial de Nantiat

Dit que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération

Tarifs Columbarium.

Vu les propositions de la commission affaires générales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer les tarifs des concessions au columbarium de Nantiat, à compter du 01 janvier 2022, de la manière suivante :

Emplacement : durée d'occupation 15 ans (renouvelable) : 230 euros

30 ans (renouvelable) : 400 euros

Fixation tarifs d'utilisation du caveau communal.

Vu les propositions de la commission affaires générales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer les tarifs et les conditions d'utilisation du caveau communal de Nantiat, à compter du 01 janvier 2022, de la manière suivante :

Occupation du caveau communal

- Jusqu'à 10 jours : **20,00 euros**
- 1^{ER} mois: **30.00 euros** 1^{er} mois complet.
- à partir du 2^{ème} mois : **40.00 euros** par mois

D'autre part, le Conseil Municipal fixe à 1 an, le délai maximum d'occupation du caveau communal

Tarifs Cimetière.

Vu les propositions de la commission affaires générales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer les tarifs des concessions au cimetière de Nantiat, à compter du 01 janvier 2022, de la manière suivante :

- 15 ans (renouvelable) : 45 euros le m2 pour concession de 4.50 m2 ou 7.50 m2
- 30 ans (renouvelable) : 70 euros le m2 pour concession de 4.50 m2 ou 7.50 m2
- 50 ans (renouvelable) : 115 euros le m2 pour concession de 4.50 m2 ou 7.50 m2

avec obligation pour l'acheteur de faire au moins une bordure de ciment à l'avant et le raccordement en ciment entre les caveaux ou les tombes, à l'arrière et sur un coté.

Règlements et contrats d'abonnement au service de distribution calorifique – réseau gymnase pour le gymnase et les vestiaires.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette chaufferie doit alimenter le complexe sportif « Le Dac », les nouveaux vestiaires foot ainsi que l'EHPAD André VIRONDEAU en eau chaude sanitaire et en chauffage.

La mise en route de la chaudière depuis le mois d'octobre 2020 a permis d'alimenter la maison de retraite en eau chaude sanitaire et en chauffage, ainsi que les vestiaires.

Aujourd'hui, les travaux de réfection du gymnase étant terminés, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement et un contrat d'abonnement au service de distribution calorifique afin de pouvoir facturer la prestation à la commune pour le gymnase et les vestiaires et précise que ces prestations seront facturées mensuellement, elles comprendront une part fixe et une part qui sera proportionnelles aux quantités mesurées pendant la période écoulée, au vu des relevés des compteurs d'énergie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que la facturation commence à compter du 01 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les règlements et les contrats présentés et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON de leur application et à signer les documents pouvant intervenir.

Subvention exceptionnelle pour l'association US Nantiat Pétanque.

En raison de la vente du bâtiment de l'allée des Sapeurs Pompiers, l'US Nantiat Pétanque n'a plus de foyer. Il a été proposé au Club un espace dans les anciens vestiaires situé au stade.

Le Club a réhabilité le local pour l'adapter à leurs besoins et demande une aide financière à la Commune pour les aider à couvrir l'achat des matériaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention à titre exceptionnel, à l'association US Nantiat Pétanque pour l'achat de matériaux dans le cadre de la réhabilitation de leur local (ex bâtiment foot).

Autorisation travaux d'alimentation en eau potable de Sugard.

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal de la demande de la Famille BLONDEL pour effectuer des travaux de raccordement au réseau d'eau potable, pour alimenter leur habitation située à Sugard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les travaux demandés et l'entreprise qui doit exécuter les travaux à effectuer la tranchée le long et sur la banquette communale, demande qu'un état des lieux soit dressé avant et après les travaux et décide qu'aucune participation financière ne sera accordée par la Commune pour ces travaux